SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 11 du mois de septembre à 21 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 septembre 2018, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Présents :
M. Patrick MASSARUTTO, Maire,
M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Alexandra COSTES, M. Jean-Michel DALLARD, M. Daniel DEJEAN, M. Marc DELSOUC, Mme Sonia SCHWECHLER (adjoints au Maire),
Mme Ghislaine BIBES-PORCHER, M. Alain BROUARD, M. Pierre DELMAS (conseillers municipaux),

Absents excusés :
Mme Agnès HIPPOLYTE donne pouvoir à Mme Alexandra COSTES
Mme Olga TRAVIESAS

Absents :
Mme Monique BEGAULT
M. Guy DEDIEU
Mme Elodie FOUCAUD
M. Francis MOUREY
Mme Sophie SARREBRESSOLES

Secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), M. Marc DELSOUC est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 21h10.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 12 avril 2018, corrigé lors de la séance du 12 juin 2018.
Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 12 juin 2018.
Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ. Une modification sera toutefois nécessaire : M. DEJEAN souligne qu'un bilan peut être fait à « mi-année » ou au « semestre » (au lieu de « mi-semestre » comme mentionné).

Le Conseil municipal débat sur le contenu des comptes-rendus. Il serait judicieux de les étoffer en précisant plus la teneur des débats et les votes des délibérations.

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour deux sujets :
- Autorisation de M. le Maire à lancer le marché de la rénovation de la mairie
- Autorisation de M. le Maire à lancer le marché de la rénovation de la toiture de l'église

Le Conseil municipal approuve ces ajouts.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour :

1. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 28H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H
2. SUPPRESSION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A 28H - CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A 35H
3. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM A 28H- CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A 35H
4. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 20H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H
5. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 24H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H
6. SDEHG - RENOVATION GUIRLANDES VETUSTES CENTRE-VILLE
7. AUTORISATION DE M. LE MAIRE A LANCER LE MARCHE DE LA RENOVATION DE LA MAIRIE
8. AUTORISATION DE M. LE MAIRE A LANCER LE MARCHE DE LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Questions diverses

1. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 28H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H

Rapporteur : M. DALLARD

M. DALLARD explique que, dans le cadre d'une nouvelle organisation des services, il est nécessaire de délibérer pour supprimer certains postes et en créer d'autres. La volonté politique est de limiter la précarité des agents et l'usage des heures complémentaires, récurrentes avec les anciens plannings.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. SUPPRESSION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A 28H - CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES A 35H

Rapporteur : M. DALLARD

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM A 28H- CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A 35H

Rapporteur : M. DALLARD

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 20H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H

Rapporteur : M. DALLARD

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 24H - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 30H

Rapporteur : M. DALLARD

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. SDEHG - RENOVATION GUIRLANDES VETUSTES CENTRE-VILLE

Rapporteur : M. CONDOJANOPOULOS

M. CONDOJANOPOULOS explique qu'il y a désormais de l'éclairage LED au centre du village. Par contre, les branchements pour les guirlandes sont vétustes. La collectivité a donc demandé un devis au SDEHG pour le remplacement de 18 raccordements de guirlandes lumineuses, qui se décompose ainsi :
TVA (récupérée par le SDEHG) : 2165€
Part SDEHG : 8 800€
Part restant à la charge de la commune (estimation) : 2 785€
Total : 13 750€

Le Conseil municipal opte pour le financement sur fonds propres.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité.

7. AUTORISATION DE M. LE MAIRE A LANCER LE MARCHE DE LA RENOVATION DE LA MAIRIE

Rapporteur : M. MASSARUTTO

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que le Conseil municipal l'autorise à lancer le marché de la rénovation de la Mairie.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité.

8. AUTORISATION DE M. LE MAIRE A LANCER LE MARCHE DE LA RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE

Rapporteur : M. MASSARUTTO

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que le Conseil municipal l'autorise à lancer le marché de la rénovation de la toiture de l'église. Ce marché sera décomposé en deux tranches :
- travaux sur les bas-côtés et le narthex en 2018
- travaux sur la toiture principale en 2019

Le premier appel d'offres concernera donc les bas-côtés et le narthex.
Monsieur le Maire précise que deux tranches sont nécessaires à la vue de l'importance des travaux de réfection à entreprendre.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. DEJEAN fait un point sur la situation financière de la commune. L'excédent budgétaire reste constant. Les dépenses principales d'investissement de ce premier semestre ont concerné l'urbanisation de la Grand rue, le remboursement de l'emprunt et l'achat d'un véhicule.

M. DALLARD présente la situation actuelle des ressources humaines. L'atterrissage financier du chapitre 012 fin 2018 devrait être de 1.3 millions d'euros, mais il devrait y avoir 320.000 € d'atténuations de charges d'ici fin 2018.
L'objectif 2019 est de conserver 1.3 millions d'euros au chapitre 012, malgré des projets de recrutement.

M. DEJEAN précise qu'il est nécessaire d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement afin de pouvoir financer les projets en cours (rénovation de la Mairie et de la toiture de l'église).

Le projet d'organigramme qui sera prochainement soumis au Comité technique du Centre de Gestion 31 est présenté au Conseil municipal pour information. Mme COSTES remarque qu'une coquille s'est glissée dans le titre : il faut lire « 40 agents » et non 42.
Mme BIBES-PORCHER propose que le nombre qu'équivalents temps plein soit indiqué pour plus de lisibilité.

M. DELMAS évoque la possibilité d'externaliser certaines tâches aujourd'hui confiées à des agents municipaux. Le Conseil municipal s'entend sur la volonté politique de ne pas précariser les contrats et de maintenir les tâches évoquées en gestion interne.

M. DEJEAN et Monsieur le Maire évoquent une réunion qui a eu lieu avec Mme ROUDAUT, DRH de la Communauté de communes du Volvestre, au sujet du RIFSEEP pour réfléchir à sa mise en œuvre dans la collectivité. Un groupe de travail au sein de la commune, avec des agents et des élus, sera prochainement constitué.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au mercredi 24 octobre 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.